

Pour faciliter votre travail, j'ai préparé des questions précises et concrètes auxquelles je souhaiterais que vous répondiez. Comme vous êtes ancien Avocat, vous connaissez bien les Droits de l'Homme, les lois en général, la déontologie juridiques et vous savez qu'il faut les respecter.

---

7 Comment est ce que je peux récupérer le **main courante** du 16.03.2002 et la **plainte** du 19.03.2002 réclamé en 2003 par mon avocat au parquet, ce qui fait partie des éléments indispensables pour pouvoir poursuivre l'affaire ?

---

8 En cas de défaillances de vos services, que me proposez vous comme solution de rechange ?

le 12/10/2007  
CONTROLE S.M.I.

**Monsieur Nicolas Sarkozy**  
**Ministère de l'intérieur**  
**PLACE BEAUVEAU**  
**75800 Paris**  
**CEDEX 08**  
**FAX : 01 43598950**  
**(Copies à qui de droit)**  
**4 pages**

Paris le 21 Février 2007

Ref. : CAB .INT :BDC : ~~XXXXXXXXXX~~

Monsieur.

Je désolé, mais ce n'était pas la bonne réponse. Vu la situation actuelle, j'estime de ne plus avoir du temps à perdre avec votre service défaillants.

Je me vois donc dans l'obligation de mettre les fonctionnaires sur votre charge en demeure jusque un solution juste à pu être trouve (motif: incompétence négative).

**Ministère de l'intérieure :**

M. Laurent Solly

M. Jean Luc Mathis *Chef de la section des interventions*

Vous devez de ce fait considérer cette lettre comme une mise en demeure de nature à faire courir tout délai, intérêts et autres conséquences que la Loi – particulièrement l'article 1153 du code civil – et les tribunaux attachent aux mises en demeure. Vu mes précédentes démarches depuis 2005 qui n'ont abouti que à 3 lettres standard et presque identiques, je fais donc dès maintenant les démarches nécessaires auprès de mon avocat et les services approprié. Souvenez vous que ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité...

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**CONTROLE S.S.M.I.**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE CHEF DE CABINET

Paris, le **19 FEV 2007**

Monsieur,

Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a bien reçu votre nouvelle correspondance.

Il a pris connaissance de vos observations.

Je dois cependant vous préciser qu'il n'appartient pas au ministère de l'intérieur, en vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs et de celui de l'indépendance des magistrats, d'intervenir dans le cours d'une affaire relevant de l'autorité judiciaire, ni de formuler des appréciations sur les décisions de justice ou leurs auteurs.

En conséquence, le ministre d'Etat m'a chargé de transmettre votre envoi à Monsieur Pascal CLEMENT, garde des sceaux, ministre de la justice, afin qu'il en soit informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent SOLLY

Le chef de la section  
des interventions

Jean-Luc MATHIS